

CHARTRE DES ADHÉRENTS DU CLUB

Le club sportif ACC GYM adhère au règlement de la Fédération Française de Gymnastique (FFG). L'ACC GYM est une association de loi 1901 qui fonctionne sur la base du bénévolat de ses membres dirigeants.

1 – INSCRIPTION :

Pour être adhérent(e), tout gymnaste doit fournir les pièces nécessaires suivantes :

- fiche de renseignement
- certificat médical autorisant la pratique des activités gymniques (effectué après le 1^{er} juillet 2014)
- règlement de la cotisation annuelle à l'ordre de l'ACC GYMNASTIQUE.
*chèques vacances et coupons accès aux loisirs de la mairie acceptés
*possible en 2 ou 3 fois, indiquer au dos des chèques les dates d'encaissements souhaités, avant le 31 décembre
- 2 enveloppes timbrées **sans adresse**, format 11x22

TARIFS SAISON 2014/2015	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant	4 ^{ème} enfant
Gym compétitive	120 €	80 €	70 €	70 €

Dirigeants, entraîneurs, juges	Gratuit			
--------------------------------	---------	--	--	--

ATTENTION :
TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ

SPECIAL CE : Les formulaires CE doivent être joints au dossier

A nous renvoyer par courrier avant le :

VENDREDI 29 AOUT 2014

A l'adresse suivante :

Monsieur Olivier TRICOCHÉ
29, village de Massigné
44240 La Chapelle-sur-Erdre

2 – ENTRAINEMENTS :

Lieu : les entrainements se déroulent au complexe sportif de Mazaire, salle Jacques Canzillon selon les horaires établis en début de saison.

Horaires : chaque gymnaste se doit d'être ponctuel aux entrainements et doit prévenir automatiquement en cas d'absence. Les parents sont responsables de leurs enfants jusqu'à la prise en charge par l'entraîneur et devront s'assurer de la présence de ce dernier. L'entraîneur est responsable de l'enfant jusqu'à l'heure prévue de fin du cours.

Tenues : lors des entrainements le (ou la) gymnaste se présentera muni d'une tenue de sport adéquate à la pratique de la gymnastique.

Les enfants s'entraînent pieds nus (pas de chaussettes). Pensez à bien marquer les vêtements de votre enfant et vous assurer qu'il n'oublie rien dans les vestiaires (le club décline toute responsabilité en cas de vol).

Les cheveux longs doivent être attachés quant à une bonne pratique d'un sport tel que la gymnastique. Lors des compétitions, la tenue réglementaire au sein de la FFG est obligatoire. Elle impose :

Pour nos féminines :

- Un justaucorps (celui du club est indispensable aux compétitions par équipes)
- Le survêtement du club (à voir selon la catégorie)

Pour nos masculins :

- Le léotard + le short du club
- Le sokol du club (à voir selon la catégorie)
- Le survêtement du club (à voir selon la catégorie)

3 – COMPÉTITIONS :

Pour les groupes compétitifs, l'engagement aux compétitions est payant pour le club, tout enfant inscrit en compétition et qui ne se présenterait pas à celle-ci sans avoir averti à temps son entraîneur (15 jours minimum), ou sans certificat médical, devra rembourser le montant des frais engagés (amendes de la fédération). Les parents accompagnent leurs enfants sur les lieux des compétitions dans la mesure du possible, mais un regroupement de véhicules pourra être fait pour prendre l'entraîneur, le juge et éventuellement pour dépanner des parents indisponibles.

4 – PHOTOS, INTERNET, INFORMATIONS :

Autorisation parentale pour photo de l'enfant sur le site internet, programme du gala, vidéo du gala, divers supports de communication du club.

Pour toute information voici quelques adresses :

Fédération française de gymnastique : www.ffgym.com

Le comité régional de gymnastique : www.crpdl-ffgym.com

Le site du club : www.acc.gymnastique.fr par e-mail : acc.gymnastique@free.fr

Nous demandons à chacun de nous communiquer son adresse mail afin de diffuser les documents directement par ce biais.

5 – ASSURANCE :

La compagnie AGF (assurance liée à la licence), comme toutes les assurances complémentaires, ne peut se substituer à la sécurité sociale. Une notice explicative relative au contrat d'assurance groupe ALLIANZ de la FFG vous sera remis à l'inscription. Un volet qui est à nous retourner obligatoirement. Vous pouvez également souscrire une garantie supplémentaire directement auprès de la FFG.

6 – ASSEMBLEE GENERALE :

Nous demandons aux parents et adhérents d'assister à l'assemblée générale. Cette réunion statutaire a aussi et surtout un but : permettre un dialogue parents – entraîneurs -responsables de l'association. La présence des parents et adhérents à cette assemblée est un appui important aux membres du bureau de l'association dans ses démarches auprès des administrations et élus locaux.

7 - GALA :

Chaque année, le club organise sa fête annuelle. La participation de tous les adhérents est vivement souhaitée. Elle permet aux parents de constater les progrès des enfants et de connaître les différents groupes et activités de l'association.

8 – FONCTIONNEMENT :

Nous demandons de bien vouloir remplir la dernière feuille, afin de soutenir l'activité du club de votre enfant. Plus nous serons nombreux moins cela prendra de votre temps précieux. Par avance merci et BONNE SAISON

Le bureau l'ACCGYM

CHARTRE DES ADHERENTS DU CLUB

à retourner au club

NOM DE LA FAMILLE :

<i>Profession du père</i>	<i>Profession de la mère</i>

Nous vous demandons de bien vouloir remplir le tableau suivant pour indiquer vos disponibilités :

Animation (gérer le micro, installation de la sono)	
Secourisme (1 à 2 fois/an)	
Restauration (buvette, vente de bonbons, frites, sandwich,.....)	
Installation du matériel (compétition, gala...)	
Entretien du matériel (2 à 3 fois/an)	
Membre du bureau (réunion 1 fois /mois)	
Secrétariat lors des compétitions (saisie des notes, 1 ou 2 fois /an)	

Les parents,

La présidente,